

Rapport d'activité de la CNSA pour l'année 2015

Traduction en facile à lire et à comprendre réalisée grâce à la collaboration d'Élisabeth Bachelot, Louis Jurine et Béatrice Santarelli.

Recommandations du conseil de la CNSA

pour améliorer les actions mises en œuvre

par les pouvoirs publics pour aider

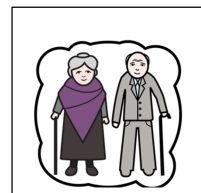
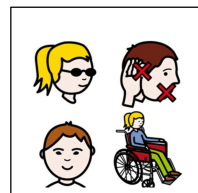
les personnes âgées et les personnes handicapées dans
les différents territoires en France

Introduction

La CNSA est la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie.

Le conseil de la CNSA est un ensemble d'associations et d'institutions en charge
de l'aide aux personnes âgées

et aux personnes handicapées.



Le conseil de la CNSA se réunit pour prendre des décisions.

Le conseil de la CNSA fait des recommandations tous les ans.



Le conseil de la CNSA donne des recommandations pour améliorer les actions mises en œuvre par les pouvoirs publics pour aider

les personnes âgées et les personnes handicapées

partout en France dans les territoires au niveau :



- des régions
- des départements
- des communes.

Les actions mises en œuvre par les pouvoirs publics ont pour objectif d'aider les personnes âgées et les personnes handicapées

à continuer à bien vivre malgré la vieillesse ou le handicap.

De nombreux intervenants mettent en œuvre des actions

pour aider les personnes âgées et les personnes handicapées

Il y a beaucoup d'intervenants qui mettent en œuvre des actions

pour aider les personnes âgées et les personnes handicapées :

- les départements
- les agences régionales de santé
- les communes
- les associations

- les établissements et les services pour les personnes âgées et les personnes handicapées
- les organismes qui gèrent ces établissements et services.

Les départements gèrent les MDPH, des aides individuelles et financent une partie des établissements pour les personnes handicapées.

Les MDPH sont les maisons départementales pour les personnes handicapées.

Les agences régionales de santé sont des administrations en charge de tout ce qui a un rapport avec :

- la santé
- la perte d'autonomie
- et le handicap

au niveau d'une région.

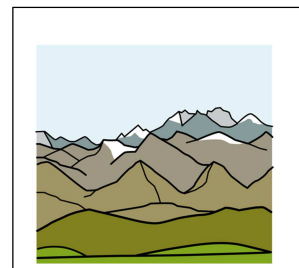
Les territoires en France sont nombreux et différents

Il y a beaucoup de territoires en France.

Ils sont tous différents.

Des territoires sont plus isolés que d'autres.

Par exemple les îles comme dans certains DOM TOM





ou les endroits montagneux.

Des territoires ont un taux de chômage plus élevé que d'autres.

Des territoires ont une population plus vieille que d'autres.

Des territoires manquent d'établissements ou de services pour les personnes âgées et les personnes handicapées.

Des territoires manquent de médecins.

Les différences dans les territoires peuvent créer des inégalités

Les différences dans les territoires peuvent créer des inégalités

dans l'accès aux soins ou aux droits

en fonction de son lieu de vie.

Il faut que tous les intervenants dans les différents territoires

s'organisent au mieux pour apporter des réponses égales

à toutes les personnes âgées et handicapées.

La CNSA a pour mission d'aider à améliorer l'égalité de traitement



des personnes âgées et des personnes handicapées

quand elles ont besoin d'aide.

L'égalité de traitement c'est permettre à une personne d'avoir le même accompagnement et les mêmes aides quel que soit l'endroit où elle vit.

Pour cela la CNSA doit aider tous les intervenants à mieux travailler ensemble en prenant en compte de nouvelles lois :

- la loi qui modifie la carte des régions
- la loi pour les personnes âgées
- la loi pour rendre le système de santé plus performant.

Ces lois modifient les actions mises en œuvre

par les pouvoirs publics pour aider les personnes âgées

et les personnes handicapées.

Mettre en place des actions pour aider les personnes âgées et les personnes handicapées dans des territoires très différents

Pour mettre en place des actions pour les personnes âgées

et les personnes handicapées dans des territoires différents il faut :



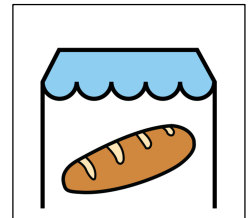
- **Faire des études pour :**
 - **observer les différences de pratiques dans les territoires**
 - **et mieux connaître les besoins des personnes âgées et des personnes handicapées.**

Cela améliore la connaissance de la réalité dans les différents territoires.

Par exemple la population vieillit.

Cela pose davantage problème dans certaines campagnes car :

- les commerces de proximité ont fermé
- les médecins ne s'y installent plus.



Dans ces conditions il est plus difficile pour les personnes âgées

et les personnes handicapées

de rester vivre chez elles facilement.

- **Mieux équilibrer le nombre d'établissements et de services pour les personnes âgées et handicapées dans les différents territoires**

Dans certains endroits il y a trop d'établissements d'hébergement

pour personnes âgées et handicapées

par rapport au nombre d'habitants.

Aujourd'hui il faut progressivement mieux équilibrer

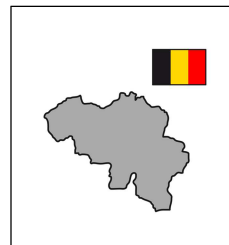
la répartition des établissements et des services dans les territoires.

Il faut qu'ils soient là où les personnes âgées et handicapées

en ont besoin.

- **Mieux connaître les déplacements des personnes âgées et des personnes handicapées :**
 - **quand elles changent de département**
 - **ou quand elles doivent quitter la France pour trouver une place dans un établissement d'hébergement.**

Par exemple les personnes handicapées allant vivre dans un foyer en Belgique.



Réduire les différences de traitement en fonction des territoires

Des lois définissent au niveau national les actions à mettre en œuvre

pour aider les personnes âgées et les personnes handicapées.

Mais les actions pour aider les personnes âgées et les personnes handicapées sont mises en œuvre au niveau local



depuis les années 1980.

Parfois il y a des différences de traitement.

Par exemple une personne n'a pas le même accompagnement

et les mêmes aides en fonction de l'endroit où elle vit.

La CNSA agit pour éviter des différences de traitement

entre les personnes.

Par exemple elle propose aux départements ou aux MDPH d'utiliser

des outils identiques pour évaluer le besoin d'aide.

Les personnes font les démarches administratives

liées au handicap à la MDPH.

Pour réduire les différences de traitement en fonction des territoires :

- **la CNSA doit identifier les inégalités de traitement sur les territoires en faisant des études et en les rendant publiques.**

Apporter des réponses plus cohérentes aux personnes âgées et aux personnes handicapées

Par exemple les organismes qui interviennent au niveau des soins comme :

- les médecins

- les hôpitaux
- les infirmiers à domicile

et les organismes qui interviennent au niveau de l'aide à l'autonomie comme :

- Les aides à domicile
- les établissements d'hébergement pour les personnes âgées et handicapées
- les services d'accompagnement

doivent mieux travailler ensemble

pour apporter des réponses cohérentes aux personnes.

Les territoires inventent des solutions adaptées pour aider les personnes âgées et les personnes handicapées

Les territoires ont une capacité à inventer des solutions nouvelles

en fonction des attentes des personnes.

Pour faire connaître les solutions nouvelles inventées dans les territoires :

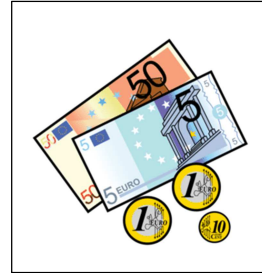
- **La CNSA doit apporter son aide car ces solutions nouvelles peuvent ensuite être reproduites ailleurs.**

Les territoires doivent organiser tous les aspects de la vie en prenant en compte les besoins des personnes âgées et handicapées.



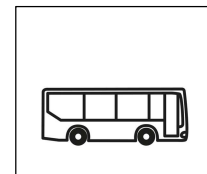
La prise en compte des besoins des personnes âgées et handicapées ne doit pas se limiter seulement

aux aides financières ou aux aides à domicile.



- **Tous les aspects de la vie doivent être organisés au niveau des territoires en prenant en compte la population âgée et handicapée. Par exemple :**

- l'accès des enfants handicapés à l'école
- l'accès à l'emploi des adultes handicapés
- la construction de logements adaptés aux personnes âgées et handicapées
- les transports en commun adaptés aux personnes âgées et handicapées.
- L'accès aux loisirs, à la culture, au sport.



- **Les personnes âgées et handicapées doivent pouvoir s'exprimer sur les actions mises en place pour elles là où elles vivent.**
- **La parole des personnes âgées et handicapées doit être prise en compte.**

Tout cela contribue à changer le regard porté sur les personnes âgées et les personnes handicapées.

Les personnes âgées et les personnes handicapées doivent profiter de la vie locale

La perte d'autonomie peut avoir pour conséquence une diminution des déplacements et conduire les personnes à s'isoler chez elles.

Pour que les personnes âgées et les personnes handicapées continuent à profiter de la vie locale il faut :

- **Continuer à rendre la ville accessible.**

Les personnes âgées et handicapées accueillies en établissement doivent aussi pouvoir profiter de la vie locale à l'endroit où elles vivent.

Pour cela il faut :

- **Développer l'ouverture des établissements d'hébergement pour personnes âgées et handicapées sur la ville.**

Par exemple construire les nouveaux établissements en centre-ville. Les résidents peuvent profiter des commerces tout seuls.

Les résidents peuvent avoir plus facilement accès à la culture et aux loisirs. Par exemple :

- aller à la bibliothèque



- aller au cinéma.
- **Développer les solutions qui permettent aux personnes âgées et aux personnes handicapées de vivre indépendantes tout en bénéficiant d'un accompagnement de professionnels et de services collectifs.**

Par exemple les résidences autonomie pour les personnes âgées.

Par exemple l'habitat intermédiaire pour les personnes handicapées.

Les territoires se développent grâce aux actions mises en œuvre pour aider les personnes âgées et handicapées

On pense souvent que les aides versées aux personnes âgées

et aux personnes handicapées coûtent cher à la collectivité.

Pourtant les établissements et les services

pour les personnes âgées et handicapées

permettent au territoire de se développer et d'être plus dynamique.

Par exemple, les maisons de retraite :

- créent des emplois

- font marcher les commerces aux alentours...

Il faut donc :

- **Montrer la contribution au dynamisme local des établissements et services pour personnes âgées et handicapées.**

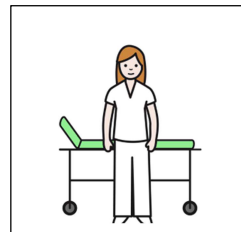
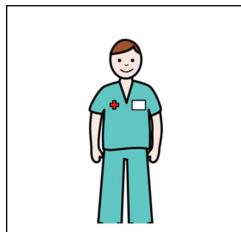
Avec le vieillissement de la population

des recrutements supplémentaires de personnel

dans les maisons de retraite ou les services à domicile

vont être nécessaires.

Dans certains endroits les établissements et services ont des difficultés à recruter du personnel.



Il faut donc :

- **Trouver des solutions pour recruter et former des professionnels pour ces établissements et services.**